

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-neuf et le 6 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY

Absent avec pouvoir : François SOULIER

Absents : Eric COLLOMB, Agnès JET

Date de convocation : 31 Octobre 2019
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8
Affiché le : 31 Octobre 2019

Muriel BLANC a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Mission de déneigement

Le maire rappelle au conseil que pour des raisons médicales les agents communaux ne peuvent pas assurer le déneigement de la Commune cet hiver 2019 / 2020.

Le Maire propose qu'une convention de services soit conclue avec un prestataire extérieur, au demeurant résidant de la commune et donc à proximité, afin de couvrir les périodes de déneigement.

Le coût d'intervention sera le suivant :

- ASTREINTE : 220 € TTC / semaine.
- Majoration pour travail de nuit, Dimanche et Jour Férié : 5,50 € TTC / heure.
- Heure de déneigement : 18,70 € TTC

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mission de déneigement.

Délibération adoptée.

Camille GIROUD ne prend pas part au vote

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire

Alain RIMET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-neuf et le 6 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY

Absent avec pouvoir : François SOULIER

Absents : Eric COLLOMB, Agnès JET

Date de convocation : 31 Octobre 2019
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9
Affiché le : 31 Octobre 2019

Muriel BLANC a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Vente à M. Joël LEVAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que M. Leval a proposé d'acheter environ 476 m² de la parcelle C1 n°1269 sis lieu-dit la Mouille appartement à la Commune de Ste Agnès. (Plan cadastral en annexe)

L'acquisition de la partie de cette parcelle est contiguë à la parcelle de M. Leval cadastrée C1 n°1356.

Le prix de vente forfaitaire sera de 476 €.

Tous les frais de cette vente seront à la charge de M. Leval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité, la vente et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents référents.

Délibération adoptée.

2 ABTENTIONS : Pascal LEMOINE et Benjamin CANTAU

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Alain RIMET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-neuf et le 6 novembre,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY

Absent avec pouvoir : François SOULIER

Absents : Eric COLLOMB, Agnès JET

Date de convocation : 31 Octobre 2019

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9

Affiché le : 31 Octobre 2019

Muriel BLANC a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
- Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- La prochaine session du Comité Technique Paritaire sera saisie de cette suppression.

Considérant la délibération n° 12/2019 du 8 mars 2019 relative à la modification du tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à 16.73/35^{ème} afin de créer le poste d'adjoint technique territorial à 20.21/35^{ème} suite à la stagiairisation d'un agent (et donc l'intégration des congés dans le temps de travail de l'agent) et à la modification de ses horaires de travail,

Considérant l'accord de l'agent,

M. le Maire propose au conseil municipal de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à 16.73/35^{ème} (poste d'agent technique polyvalent) et la création du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 20.21/35^{ème}

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et décide :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 16.73 heures hebdomadaires (16.73/35^{ème}),
- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 20.21 heures hebdomadaires (20.21/35^{ème}).

Délibération adoptée à l'unanimité

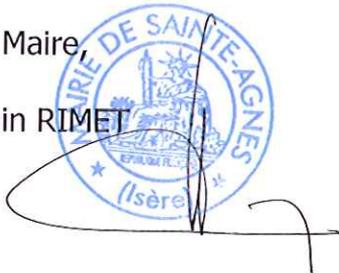
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Alain RIMET

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Sainte-Agnès, Isère. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINTE-AGNES" around the top edge and "Isère" at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.